

AVIS ADMINISTRATIF

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Mise à disposition du dossier de consultation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial – Prolongation de délai

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) s'est engagée depuis fin 2016 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, la CAVBS engage une procédure de consultation du public du projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

Le dossier de consultation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial est mis à la disposition du public depuis le 21 octobre et **jusqu'au 30 novembre 2019 inclus**.

Il est **consultable** sur support papier **aux heures habituelles d'ouverture au public** :

- **dans chacune des mairies de l'agglomération** (Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans-Riottier, Lacenas, Limas, Montmelas Saint Sorlin, Le Perréon, Rivolet, Saint Cyr le Châtoux, Saint Etienne des Oullières, Saint Julien, Salles Arbuissonnas, Vaux en Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville sur Jarnioux) ;
- **à la CAVBS** - 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône.

Le dossier de consultation du projet de PCAET est également consultable sous forme numérique sur le site internet: www.agglo-villefranche.fr

Les observations peuvent être :

- déposées sur les registres qui sont mis à disposition avec chacun des dossiers.
- formulées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@agglo-villefranche.fr
- être adressées par voie postale (cachet de la Poste faisant foi) à l'attention de Monsieur le Président à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône - 115 rue Paul Bert – CS 70290 - 69665 Villefranche-sur-Saône Cedex.